

640 DIVISION DE LA FRANCE.

116.° Département de RHIN ET MOSELLE.

Divisé en 30 cantons.

Etendue, 110 myriamètres, ou 220 lieues carrées.

COBLENTZ, chef-lieu : Munster ; Bonn ; Simmeren ; Andernach.

117.° Département du MONT-TONNERRE.

Divisé en 37 cantons.

Etendue, 134 myriamètres, ou 268 lieues carrées.

MAYENCE, chef-lieu : Spire ; Worms ; Deux-Ponts ; Neustadt ; Franckental.

I L E S D E L A G R E C E

ET AUTRES ILES DE L'ARCHIPEL, CI-DEVANT
VÉNITIENNES, CONQUISES ET RÉUNIES A LA
FRANCE.

*Ces possessions qui seront probablement divisées en
trois départemens, sous les noms de*

118.° Département de CORCYRE,

119.° Département d'ITHAQUE,

120.° Département de la mer EGÉE ;

Etablissemens Vénitiens dans l'Albanie.

121.° Département de l'ILE DE MALTHE ;
formé de l'île de ce nom, et de celles de Gozo
et Comino. Elles ont été conquises sur l'ordre
de Malthe, qui en étoit souverain.

Nota. Le recensement des huit derniers départemens
n'étant pas achevé, on n'a pu en désigner la population ni
le nombre de députés qu'ils doivent envoyer.

FIN du Tome Premier.